

DÉPARTEMENT **CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE**

Organe politique décisionnel, le Conseil départemental agit pour le département. Au gré des séances, des délibérations, de l'agenda départemental et des tribunes politiques, cette assemblée composée de 46 conseillers départementaux élus par canton travaille aux côtés du président et de ses vice-présidents pour agir en faveur des Seine-et-Marnais.